

Charte d'utilisation des outils numériques à l'Athénée Royal de Chênée

Cette charte permet de fixer les règles d'utilisation des outils numériques de communication et de pédagogie. Elle est accessible à tous et téléchargeable sur le site web de l'établissement : www.archenee.be.

Utilisation des plateformes numériques

La présente charte s'applique à tout utilisateur des services numériques de l'Athénée Royal de Chênée :

- Teams
- Ecole en ligne
- It-School

L'accès aux ressources informatiques repose sur l'utilisation d'un login et d'un mot de passe fournis à l'utilisateur. Ces moyens d'authentification sont personnels et confidentiels.

Les utilisateurs s'engagent à respecter la législation en vigueur et à ne pas perturber volontairement le fonctionnement des services :

- Lois relatives à l'informatique ;
- Protection des données personnelles ;
- Propriété intellectuelle ;
- Respect de la personne...

Tout utilisateur n'ayant pas respecté les règles de bonne conduite énoncées est passible de sanctions administratives et pénales suivant le cas.

Cadre juridique

Droit à la déconnexion

Les outils numériques permettent une communication rapide et efficace. Pour autant, cela ne signifie pas que les personnes doivent être connectées 24 h sur 24. Il faut respecter le “droit à la déconnexion”.

Ces outils doivent rester une aide et non une source de stress ou devenir intrusifs dans la vie de chacun, en conformité avec les articles 15 à 17 de la loi du 26 mars 2018 relative au renforcement de la croissance économique et de la cohésion sociale.

Protection des données personnelles

Dans le cadre de son projet pédagogique, l’Athénée Royal de Chênée utilise l’espace numérique de travail Microsoft Teams.

Les données à caractère personnel utilisées (nom et prénom) le sont uniquement pour l’accès à cette plateforme et sont conservées jusqu’à 6 mois après le départ de l’établissement, conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD), entré en vigueur depuis le 25/05/2018. Pour consulter ces données, leur traitement ou leur exactitude, vous pouvez vous adresser au responsable du traitement des données, Soizic Leistert (s.leistert@archenee.be).

Cadre pour les communications internes

Direction - corps professoral

La Direction met à la disposition des enseignants :

- La plateforme Ecole en ligne et Isis pour les bulletins des élèves, les absences...
- La plateforme Teams accessible à tous les enseignants pour la communication.
- Les enseignants disposent d’une adresse électronique professionnelle/d’un login et mot de passe personnels délivrés par l’Athénée Royal de Chênée.

Corps professoral - élèves

Les enseignants **peuvent** utiliser la plateforme Teams pour déposer du contenu pédagogique à destination des élèves, tel que :

- Des fichiers de cours ;
- Des exercices d’entraînement ;
- Des révisions, et des exercices d’approfondissement ;
- Des vidéos pédagogiques ;

- Des auto-évaluations ;
- Des devoirs ...

Elèves - Corps professoral

Les élèves ont accès à la plateforme pédagogique de l'école grâce à leur adresse mail d'étudiant et leur mot de passe personnel. Ces données sont confidentielles.

Les élèves s'engagent à respecter les législations en vigueur et à :

- Respecter la confidentialité des données ;
- Utiliser un langage poli sans grossièretés, injures ou mots méchants, et avec le souci de se faire comprendre ;
- Être responsable de ce qu'il dit ou écrit ;
- Respecter les lois sur la propriété intellectuelle (propriété des œuvres et droit d'auteur) ;
- Prendre soin du matériel mis à disposition ;
- Ne pas perturber le bon fonctionnement des outils numériques.

Tout élève est responsable de l'usage des ressources informatiques et du réseau auxquels il a accès, il s'engage à prendre soin du matériel et des installations informatiques mis à sa disposition.

Cadre pour les communications externes

Direction et corps professoral - Partenaires externes (CPMS)

Les informations administratives seront envoyées par la direction sous la forme de notes de service dans le canal dédié dans l'équipe Teams "Administration".

Direction et parents

Les informations seront transmises et envoyées aux parents via la plateforme "Ecole en ligne" ou par voies classiques. Les parents peuvent contacter la Direction via l'adresse direction@archenee.be.

Parents - Corps professoral

Les communications aux professeurs se feront principalement via le journal de classe, lors des réunions de parents et via leur courriel professionnel.

L'utilisation du numérique à l'Athénée Royal de Chênée concerne, entre autres :

- **Microsoft Office 365 :**

Exemple : x.yz@student.archenee.be

L'**adresse mail scolaire** ainsi que l'accès aux applications de la suite Microsoft (Word, Excel, Powerpoint, OneDrive, Teams, ...) seront utilisées à des fins exclusivement scolaires.

En outre, elle offre, avec OneDrive, un espace de stockage en ligne conséquent pour les documents.

La suite Microsoft Office 365 est également disponible en ligne : www.office.com

- **Identifiant Apple géré :**

Exemple : x.yz@student.archenee.be

Cet identifiant permet à l'élève de s'identifier comme utilisateur sur son iPad et de bénéficier des accès aux applications Apple, mais également à un espace de stockage iCloud. (Ces derniers seront automatiquement transférés en cas de remplacement du matériel).

Cet identifiant est géré par l'établissement et est le **seul à pouvoir être utilisé sur l'iPad** (aucun identifiant personnel n'est autorisé).

Chaque élève pourra, au maximum, demander 2 réinitialisations de mot de passe.
Une sanction disciplinaire de 2 heures de retenue (ou toute autre sanction décidée par la direction) sera prévue dès la 3^{ème} réinitialisation.

- **Matériel numérique dans les locaux**

La présence de matériel numérique dans l'école impose une attention particulière au respect de celui-ci afin de permettre à tous les élèves d'en profiter au fil des heures de cours.

Pour les élèves équipés d'un iPad

La Charte Numérique vise aussi l'utilisation des tablettes iPad :

- Les tablettes sont la **propriété de l'Athénée Royal de Chênée** jusqu'à ce qu'elles soient payées intégralement. Elles sont **mises à disposition** des élèves de l'établissement.
- Les élèves reprennent l'iPad à la maison après les cours et s'assurent de l'emporter avec eux chaque jour, comme un **outil scolaire complémentaire obligatoire**. Tout oubli sera sanctionné.
- Les élèves en sont **responsables** dès leur réception et, dans le cas où elles sont en location, jusqu'à la restitution du matériel.
- L'élève conserve son iPad pendant les vacances scolaires, en ce compris en juillet et août, à l'exception des élèves de 6ème année n'ayant pas terminé leur contrat de location-achat.

Quelle responsabilité ?

- L'élève est responsable de l'utilisation, de l'état matériel et logiciel de sa tablette.
- La tablette est fournie avec une housse de protection. L'iPad doit toujours se trouver **dans sa protection d'origine ou une protection équivalente**.
- Un code de sécurité doit être introduit pour déverrouiller la tablette. Il est **strictement interdit de révéler son code à un autre élève**. Au besoin ou en cas d'oubli, les référents numériques pourront réinitialiser le code. Attention, certaines données pourront être perdues suite à cette réinitialisation.
- L'élève est **responsable de l'usage** qu'il fait de la tablette **et de la recharge** (via l'adaptateur secteur fourni) de celui-ci. **Les élèves doivent impérativement s'assurer que l'iPad est chargé au moins à 75% en début de journée**. Aucun accès à des prises électriques ne sera possible pendant la journée. Un oubli de recharge ne constituera, en aucun cas, une excuse pour ne pas effectuer ou remettre un travail. Il conviendra donc d'être prévoyant, sous peine de sanctions.
- Par principe de précaution, il est demandé aux élèves qu'ils ne **s'affichent pas partout** avec l'iPad, car cela ne ferait qu'augmenter les risques de vol et/ou de dégradation de la part d'autres personnes. L'élève veillera, par exemple, à **ne pas utiliser la tablette dans les transports en commun, la rue et les lieux publics** plus généralement.

Quelle garantie ?

- L'iPad est couvert par une garantie sur le matériel et une assurance spécifique.
- L'assurance couvre **strictement** une utilisation responsable et respectueuse du matériel. À défaut, en cas de dégradation volontaire, de malveillance ou de négligence,

la responsabilité incombera intégralement à l'élève. Il lui sera demandé d'assumer les frais de réparation voire de remplacement du matériel.

- Chaque déclaration sera **analysée individuellement par la direction** et les personnes-ressources afin d'envisager, éventuellement, les responsabilités engagées.

L'utilisation de l'iPad

- L'iPad est un outil pédagogique supplémentaire, il ne s'agit pas d'un passage au *tout numérique*. Son utilisation s'articule donc avec la prise de notes, les documents au format papier, les manuels, les brochures et périodiques, les livres, ...
- L'utilisation pendant les heures de cours se déroule :
 - Exclusivement à des **fins pédagogiques**.
 - **En classe** ou dans les lieux de travail (Salle d'étude, bibliothèque, local rhétos, ...)
 - **Sous la guidance** et la direction **des professeurs**, sur base des consignes orales et/ou écrites, par le biais des ressources, livres numériques, liens internet, outils pédagogiques servant le travail de la discipline visée.
- L'utilisation de la tablette est interdite pendant les intercourrs, dans les couloirs, dans les escaliers...
- Comme pour les smartphones ou GSMs, il est **interdit** d'utiliser l'iPad **lors des récréations** en application du ROI (Règlement d'Ordre Intérieur).

La gestion des tablettes :

- **Certaines applications et certains sites internet seront inaccessibles** dans l'enceinte de l'Athénée grâce au système de gestion *JamF School* (par exemple Facebook, Instagram, Snapchat, TikTok ...).
- L'utilisation inadéquate de l'iPad est facilement détectable par *JamF School*, le blocage à distance des applications est également aisément possible par le même biais.
- En dehors de l'établissement, à domicile par exemple :
 - L'utilisation à titre privé de la tablette par les élèves est autorisée (et uniquement par les élèves).
 - L'élève sera attentif à ne pas surcharger la mémoire de l'iPad avec des applications ou des contenus (photos, musique, vidéos...).
 - L'Athénée Royal de Chênée conserve une priorité d'installation de contenus sur les tablettes. Dans l'intérêt des apprentissages, il sera possible d'écraser automatiquement les contenus "encombrants" dans le but d'installer des applications ou ressources nécessaires au déroulement des cours.

- Les mises à jour du système et des applications propres à l'Athénée seront ordonnées par *JamF School* à des moments choisis afin d'optimiser l'usage dans le cadre des cours.
- En cas problèmes techniques, logiciels ou d'incidents, l'élève suivra les **procédures de déclaration et d'aide technique** telles que définies lors de la remise de l'iPad et **informera au plus vite l'établissement de tout problème ou casse.**
- Au besoin, au fil du déploiement des iPads, les élèves peuvent prendre des renseignements ou demander conseil auprès des référents numériques
- En cas d'utilisation inadéquate dans le cadre des cours ou en dehors, un élève pourra, le cas échéant, être privé de son iPad, temporairement, et/ou voir ses droits d'utilisation réduits.

La sécurisation des appareils :

- En cas de perte ou de vol, le système de gestion *JamF School* permet de **localiser précisément l'iPad, de le commander et de le bloquer à distance** si celui-ci est toujours connecté à internet.
- Le système d'identification et d'installation rend l'iPad **inutilisable** en dehors du cadre prévu par l'Athénée Royal de Chênée ou par toute personne étrangère à l'Athénée.
- Le contenu et l'activité sur l'iPad ne peuvent être consultés à distance par le système de gestion.

Les obligations légales :

- L'utilisation des tablettes se fait dans le respect total des règlements d'ordre intérieur de l'Athénée Royal de Chênée et de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles et expose, le cas échéant, aux sanctions prévues dans la législation.
- L'utilisation d'iPads, l'accès à internet et au réseau Wifi de l'Athénée sont conditionnés à un usage responsable, licite et respectueux des règles en vigueur dans l'établissement.
- Les méthodes de *streaming* et de téléchargement massif sont donc formellement interdites. Pour rappel, la législation sur les *Droits d'auteur* et de la *Protection des œuvres* sont également d'application dans le cas présent. Les infractions à ces dispositions légales sont punies, à l'échelle internationale, d'amendes voire de peines de prison.

La loi sur le Respect de la Vie Privée

- La législation prévoit, d'une part, qu'il est interdit de prendre et de diffuser des photographies, enregistrements audios ou vidéos sans l'accord des personnes concernées.

- La publication sur les réseaux sociaux ou les envois, par courriel ou message, de documents enfreignant cette autorisation sont également interdits sous peine de poursuite et de sanctions disciplinaires.
- Les propos ou messages déplacés, dénigrants ou insultants envers tout membre de l'Athénée Royal de Chênée feront immédiatement l'objet de sanctions disciplinaires, pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive.
- En cas de problème, tout élève se doit d'avertir l'équipe éducative.

En cas de problème technique ?

Pour tout problème technique, les élèves peuvent s'adresser aux référents numériques via Teams ou lors des récréations suivant l'horaire affiché devant leur local.

En cas de casse ?

Lors d'un dégât occasionné à l'iPad (écran fissuré, écran brisé, iPad tombé dans l'eau, iPad plié, prise casque cassée et coincée dans son encoche, chargeur abimé, câble sectionné et détérioré ...), l'élève doit présenter son matériel à Mme Simulak qui établira le constat des dégâts.

Après perte de la garantie suite à des dégâts, l'élève devra s'équiper d'un nouvel appareil.

Une fois cette étape réalisée, l'élève prendra rendez-vous avec les référents numériques pour la réparation ou le remplacement du matériel.

Cette charte évoluera et sera adaptée régulièrement par le Comité de Pilotage et les organes de concertation locale. La version mise à jour sera disponible au format numérique sur le site web de l'école.

Informations complémentaires

Parallèlement à l'emploi administratif de la plateforme Microsoft, l'Athénée Royal de Chênée travaille depuis plusieurs années avec les outils éducatifs proposés sur cette dernière. Pour ce faire, les professeurs disposent d'un compte professionnel lié au domaine de l'école.

Cette adresse scolaire donne à vos enfants l'accès à une suite numérique « Microsoft Office 365 » qui est sécurisée et d'un haut-potentiel pédagogique pour les professeurs dans le respect du RGPD (*Règlement Général sur la Protection des Données*).

La plateforme pédagogique choisie rassemble en effet des divers outils qui favorisent la communication, la collaboration et la créativité dans le domaine éducatif : des outils bureautiques, des outils de communication (courriel, chat, visioconférence), des outils de gestion (des classes virtuelles et un espace de stockage en ligne).

Ces services, parce qu'ils sont liés à la suite éducative, sont sécurisés, exempts de publicité et, surtout, de profilage. Concrètement, les documents et messages personnels restent privés, inaccessibles pour autant, bien entendu, que la personne disposant d'un tel compte ne les partage pas avec d'autres.

Lors de la création d'un compte Microsoft pour un élève, les seules données fournies par l'école sont le nom et le prénom de l'élève. Ces informations, limitées, sont nécessaires au bon fonctionnement des services de la suite. Pour tous les détails concernant le traitement des données personnelles par *Microsoft* dans le cadre de *leur environnement numérique de travail*, merci de vous reporter au document suivant : [Avis sur la confidentialité des données – Confidentialité Microsoft](#)